

Arrêté N° 2021-249

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;


Arrête :

Article 1: Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la « licence Professionnelle Mention logistique et pilotage des flux, Parcours Logistique Globale », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 26 octobre 2021

Pour La Présidente,
La Vice-présidente en charge de la
formation et de la vie étudiante


Marie-Karine LHOMME
Vice présidente chargée de
la Formation et de la vie étudiante

Licence Professionnelle
 Mention logistique et pilotage des flux
 Parcours Logistique Globale

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	OUZROUT Yacine PU	LE NIR Michel MCF SEKHARI Aïcha MCF	COCHET Vanessa MONTABERT SAS DEVAUX – SEMAVOINE Béatrice MERSEN FRANCE SB SAS

Annexe arrêté n°2021-249

La Présidente
 Nathalie DOMPNIER

Marie-Karine LHOMME
 Vice présidente chargée de
 la Formation et de la vie étudiante

IUT Lumière Lyon 2
 Formation Continue et Professionnalisation
 Campus Porte des Alpes - 160 Boulevard de l'Université - 69676 BRON CEDEX
 04 78 77 44 86 / 31 66 - iutfc@univ-lyon2.fr